

LOT N°1 - GROS-ŒUVRE

Sommaire

Chapitre I - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	2
Chapitre II - DEVIS DESCRIPTIF.....	4
1.1 ÉTUDES ET PLANS DE BÉTON ARMÉ.....	4
1.1.1 Hypothèses de base.....	4
1.1.2 Etudes d'exécution.....	4
1.1.3 Dossier d'ouvrages exécutés.....	4
2 PRISE DE POSSESSION DU TERRAIN - DIVERS.....	5
2.1 Connaissance des lieux.....	5
2.2 Installation de chantier.....	5
3 DÉMOLITIONS - PERCEMENTS.....	5
3.1.1 Démolition de cloisons.....	5
3.2 Démolition d'allège.....	5
3.2.1 Percement compris jambages et linteau.....	6
3.3 Démolition et déposes diverses.....	6
4 MAÇONNERIE - STRUCTURE.....	6
4.1 Bandes de redressement.....	6
5 PETITE MAÇONNERIE.....	7
5.1 Appuis.....	7
5.2 Bandes de redressement.....	7
5.3 Rejointoiement des briques apparentes extérieures.....	7
6 EVACUATION DE GRAVOIS.....	7

Chapitre I - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Documents contractuels

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne seront pas rappelés dans le CCTP.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité.
- sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise

Sécurité

Toutes les dispositions nécessaires devront être prises par l'entreprise du présent lot en ce qui concerne la sécurité etc.

Sondages

A charge du présent lot.

Etaiements

Les étalements et blindages éventuellement nécessaires sont à prévoir par le présent lot.

Epuisements

Les épuisements éventuels nécessaires à l'exécution des ouvrages, compris matériel et énergie de fonctionnement sont à la charge du présent lot.

Pendant l'exécution, l'entrepreneur sera tenu de conduire les travaux de manière à éviter que les matériaux à utiliser en remblais soient dégradés par les eaux de pluies. Il devra entretenir en état les moyens d'évacuation des eaux (l'ensemble du chantier devant rester propre et praticable en permanence) :

- soit en maintenant une pente suffisante à la surface des parties excavées et, à cette fin, exécuter en temps utile les saignées, rigoles, fossés, et ouvrages provisoires nécessaires à l'évacuation des eaux hors des excavations ;
- soit procéder par pompage à ses frais, risques et périls.

Travaux par temps froid ou chaud

Se référer aux dispositions relatives pour la mise en oeuvre des matériaux en cas de froid ou de chaud.

Protections

L'entrepreneur devra assurer soit la protection, soit la dépose des lignes électriques téléphoniques, canalisations d'eau, de gaz, d'égout qui seraient rendues nécessaires. Ces travaux seront à sa charge.

Protection des talus : L'entrepreneur doit prendre toutes précautions pour empêcher tout mouvement et éviter tout accident pour les personnes circulant dans les fouilles et aux abords des fouilles. En particulier, il doit étayer tout ou partie de talus qui ne présenterait pas le caractère d'une solidité normale.

Le mode de soutènement est à prévoir par l'entrepreneur et dépend de la nature du terrain, de l'environnement et de la profondeur de l'excavation.

Le déplacement ou le repli d'étais ou de blindages ne peut être fait qu'après s'être assuré que les conditions de sécurité sont respectées. Dans tous les cas, les talus sont protégés par un film polyane avec la réalisation d'un solin en gros béton en tête de talus afin de maintenir le polyane et de créer un fil d'eau permettant de diriger les eaux pluviales hors emprise des fouilles.

Matériaux

Les matériaux seront conformes aux normes spécifiques.

(Spécifique à la Réunion)

Les ciments devront avoir une valeur de chaleur d'hydratation inférieure à 230 J/g à 12 h (PV d'analyse suivant la méthode du calorimètre de Langavant et la norme NF P 15-4336 à produire) et une teneur en ion sulfures inférieure à 0,2% (PV d'analyse selon norme NF EN 196-2 1.

Nota : les produits conformes au cahier des charges GEOCERT® sont réputés conformes au présent CCTP.

Matériaux récupérés

L'entrepreneur n'a aucun droit sur les matériaux, objets et vestiges trouvés sur le chantier.

L'entrepreneur signalera ses découvertes au Maître d'œuvre et fera une déclaration au Maire de la Commune.

Application de l'Article 3 du C.C.A.G. par assimilation.

Nettoyage, propreté du chantier

Chaque entreprise doit le nettoyage et l'enlèvement aux décharges Publiques de ses gravois lors de ses interventions.

Chapitre II - DEVIS DESCRIPTIF

1.1 ÉTUDES ET PLANS DE BÉTON ARMÉ

1.1.1 Hypothèses de base

Les entrepreneurs du présent lot, pour la remise de leurs offres, procéderont aux reconnaissances de sols, sondages, etc., pour l'exécution des fondations forfaitaires établies au bon sol, quelle que soit la nature de celui-ci.

1.1.2 Etudes d'exécution

Préalablement au démarrage du chantier, le titulaire du présent lot réalisera l'étude complète de ses ouvrages suivant règles de l'art et notamment :

percements à réaliser et reprises de structure éventuels

Localisation :

Pour l'ensemble du projet.

1.1.3 Dossier d'ouvrages exécutés

A l'issue des travaux l'entreprise fournira un dossier complet des ouvrages exécutés en quatre exemplaires dont un dématérialisé en fichier PDF ou JPEG

Ce dossier comprendra :

Les plans de récolement des ouvrages réalisés (repérage des produits et tracés des ouvrages).

Les notes de calcul éventuelles.

L'ensemble des références produits et avis technique des ouvrages réalisés.

Toute information utile permettant d'intervenir sur les ouvrages réalisés.

Localisation :

Pour l'ensemble du projet.

2 PRISE DE POSSESSION DU TERRAIN - DIVERS

2.1 Connaissance des lieux

L'entrepreneur prendra le terrain dans l'état où il se trouve et sera réputé avoir pris connaissance de l'état des lieux pour l'établissement de son offre.

L'entrepreneur est censé être engagé dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- le terrain et ses sujétions propres
 - les réseaux divers existants
 - les modalités d'accès par la voirie, les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement.
 - les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public.
 - il devra parfaitement connaître les modalités d'exécution des travaux.
-

2.2 Installation de chantier

Se rapporter au PGC ou à la notice du coordonnateur sécurité – SPS

A défaut de précision, le principe général est d'assurer l'hygiène, la sécurité et des conditions de travail décentes dans le chantier. A cet effet, doit être prévu par le présent lot, selon nécessité :

- Téléphone
 - Eau potable
 - Electricité
 - Assainissement
 - Eclairage
 - Clôture de chantier
 - Panneau de chantier
 - Plan d'installation
-

3 DÉMOLITIONS - PERCEMENTS

3.1.1 Démolition de cloisons

Démolition partielle ou totale de cloisons. Compris enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Localisation :

cloisons en zone d'intervention

Nota : la cloison est supposée en brique plâtrière.

3.2 Démolition d'allège

Démolition d'allège avec éventuelles reprises des jambages et linteaux compris enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Remaillage éventuel de la maçonnerie de brique.

Enduit en raccord.

Finition dito existant .

Localisation :

ensembles des baies déposés

3.2.1 Percement compris jambages et linteau

Percement compris jambages et linteau compris enlèvement des gravois aux décharges publiques et stockage des pierres récupérables.

Remaillage éventuel de la maçonnerie. Compris enduit en raccord. Finition prêt à peindre.

Localisation :

percement entre zone nouvelle et existante dimension finie 215*120.

3.3 Démolition et déposes diverses

Démolition de l'ensemble des éléments non conservés dans le projet.

Prévoir les autres démolitions et dépose diverses : blocs portes, cloisonnement, faux plafonds, ossatures, doublages, appareillages sanitaires, installations électriques, de chauffage ou ouvrages intégrés etc.... (après mise hors tension, et bouchonnage des canalisations par les lots intéressés afin de dégager complètement la structure actuelle du bâtiment pour la réalisation des nouveaux éléments de structure (murs et planchers).

Se mettre en relation avec les autres lots pour organisation pratique du chantier.

Compris enlèvement des gravois aux décharges publiques.

Localisation :

Au niveau de l'ensemble des démolitions et déposes à effectuer

4 MAÇONNERIE - STRUCTURE

4.1 Bandes de redressement

Calfeutrement ou dressement au mortier de ciment hydrofugé sur 5 mm d'épaisseur, exécution avant la pose des menuiseries.

Localisation :

Au pourtour de toutes les baies sur maçonnerie

5 PETITE MAÇONNERIE

5.1 Appuis

Appuis en béton moulé, dessus en chape ciment pente vers l'extérieur, enduit ciment frotté, nez arrondi au fer, rejingot dans le cas d'ouverture avec pièce d'appui. A réaliser en correspondance avec le lot menuiserie

Localisation :

ensembles des baies refaites (5).

5.2 Bandes de redressement

Calfeutrement ou dressement au mortier de ciment hydrofugé sur 5 mm d'épaisseur, exécution avant la pose des menuiseries.

Localisation :

Au pourtour de toutes les baies sur maçonnerie

5.3 Rejointoiement des briques apparentes extérieures

Après préparation, rejointoiement ponctuel selon nécessité des joints au mortier de ciment à la manière de l'existant.

Localisation :

Suivant nécessité en finition des zones reprises

6 EVACUATION DE GRAVOIS

Enlèvement des gravois à la décharge publique compris règlement des droits de décharge le cas échéant.

Localisation :

Suivant nécessité.